

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 février 2022

Objet de la délibération

**ARTOTHEQUE-GALERIE : TARIF DE VENTE DE CYANOTYPES EDITES PAR
L'ARTISTE NASTAJA DUTHOIS**

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept février deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lisenn LE CLOIREC à Valérie MAHÉ , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Yves GUYOT .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Laure LE MARÉCHAL désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**ARTOTHEQUE-GALERIE : TARIF DE VENTE DE CYANOTYPES EDITES PAR L'ARTISTE
NASTAJA DUTHOIS**

Rapporteur : Claudine CORPART

Au titre de ses missions de soutien aux artistes plasticiens et de diffusion de l'art contemporain, l'Artothèque-Galerie a été sollicitée en 2021 par le Conseil Régional de Bretagne dans le cadre de l'Aide exceptionnelle aux artistes plasticiens. L'artothèque-galerie a proposé la candidature de Nastasja Duthois qui a reçu une aide de la Région Bretagne de 3 000 €.

De son côté, l'Artothèque-Galerie a participé au projet d'édition à hauteur de 500 € TTC versés à l'artiste Nastasja Duthois. L'artiste a ainsi pu éditer :

- Un tirage cyanotype sur tissu - brodé main, destiné à intégrer la collection de l'artothèque-galerie,
- 5 tirages cyanotypes sur papier - rehaussé de feuilles d'or, destinés à la vente directement par l'artiste,
- 5 tirages cyanotypes sur papier - rehaussé de feuilles d'or, destinés à la vente par l'artothèque-galerie.

Afin de permettre aux visiteurs de l'Artothèque-Galerie de bénéficier de cette offre, il est proposé de fixer le prix de vente à 120 € TTC l'unité pour les 5 tirages cyanotypes sur papier - rehaussé de feuilles d'or.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 janvier 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 février 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 8 février 2022,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le tarif de vente d'un tirage cyanotype sur papier - rehaussé de feuilles d'or à 120 € TTC l'unité.
- ➔ **DIT QUE** la recette sera inscrite au Budget au compte : 7088.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr